



### Recommandations pour la lutte contre la renouée du Japon et ses hybrides

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Renouée de l'Himalaya (*Polygonum polystachyum*), Renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*), Renouée hybride (*Reynoutria x bohémica*)

#### Portrait succinct

- Plante vivace pouvant atteindre 3 m de hauteur
- Tige ramifiée, portant fréquemment des taches rouge foncé
- Feuilles largement ovales, pointues à l'extrémité, épaisses
- Inflorescence ramifiée, fleurs nombreuses, petites et blanches
- Les parties aériennes dépérissent en hiver, le rhizome survit et donne naissance à de nouvelles pousses au printemps
- Le rhizome peut émettre des drageons atteignant 7 m de long et 3 m de profondeur
- Reproduction principalement végétative, par fragments de rhizome/tige, même très petits
- Stations typiques: sur les berges, dans les haies ou terrains vagues



#### Prévention

- La plantation, la multiplication, l'utilisation et la vente sont interdites
- Arracher immédiatement les nouvelles plantes
- Végétaliser rapidement les sols nus à l'aide d'espèces indigènes adaptées à la station
- Ne pas utiliser de terre contaminée par des plantes envahissantes (également racines, graines, etc.)
- Eliminer les déchets végétaux correctement (voir «Elimination» au verso)

#### Lutte

##### Questions générales à clarifier avant la lutte pour toutes les néophytes envahissantes:

- Envisager la coordination de la lutte avec d'autres zones touchées
- Fixer les objectifs et les priorités (voir tableau ci-dessous)
- Au besoin, contacter les services cantonaux spécialisés (néobiota, protection de la nature, forêt, etc.)
- Garantir l'élimination dans les règles de l'art. Couvrir les déchets lors du transport
- Assurer le suivi sur plusieurs années après toute mesure de lutte

	Objectifs de la lutte					
	Eliminer*		Réduire**		Endiguer***	
Taille de la population/ Milieu	Petites populations	Grandes populations	Petites populations	Grandes populations	Petites populations	Grandes populations
Zone protection de la nature	1	1	3	3	2	2
Eaux	1	1	3	3	2	2
Forêt			3	3	2	2
Agriculture	1,x	1,x	3,4	3,4	2	2
Habitat, infrastructures	1,x	1,x	3,4	3,4	2	2

\* Eliminer: Aucune population ne doit subsister dans le milieu concerné dans un délai raisonnablement court

\*\* Réduire: Les populations existantes sont à réduire dans toute la mesure du possible

\*\*\* Endiguer: Les populations existantes ne doivent pas continuer à s'étendre ni à se densifier; pas de nouvelles populations; empêcher la dissémination par les graines ou les rhizomes

1 = Excavation

2 = Fauchage deux à trois fois par an

3 = Fauchage six fois par an

4 = Lutte chimique

x = Dans le cadre du projet pilote de lutte contre la renouée du Japon (AWEL, ZH, 2012), l'élimination d'une population de renouées à l'aide de produits chimiques (traitement annuel pendant 5 ans) n'a pas encore été totalement confirmée. Les essais se poursuivent.

Dans les *Recommandations de l'AGIN pour la lutte contre six espèces de néophytes envahissantes* (mars 2012), les objectifs de lutte contre six espèces sont précisés en fonction des types de milieux concernées ([www.kvu.ch/fr/groupe-de-travail](http://www.kvu.ch/fr/groupe-de-travail) > Documents > Recommandations pour la lutte d/f/i).

## Méthodes de lutte

- 1) Excavation/décapage:** Si une population de renouées asiatiques doit être éliminée en l'espace de peu d'années, un décapage mécanique est recommandé. Par un travail précis, il est possible d'éliminer une population en une seule fois. Le matériel récolté et le sol sont contaminés biologiquement jusqu'à la profondeur atteinte par les rhizomes. L'espace contaminé peut atteindre au minimum un rayon de 3 m autour de la population et une profondeur de 3 m. Ces dimensions peuvent être réduites en fonction de la nature du sol et de l'âge de la population. Si les travaux se déroulent en hiver, il est conseillé de marquer l'emplacement des plantes au préalable. A un stade précoce, l'essouchage peut encore se faire manuellement, mais il est nécessaire de contrôler le résultat. Les déchets végétaux doivent être éliminés correctement (voir «Élimination»).
- 2) Fauche deux à trois fois par an:** La population n'est pas réduite. La biomasse diminue le cas échéant quelque peu au cours des ans. On ne parvient pas à éliminer la population.
- 3) Fauche six fois par an:** La biomasse des renouées diminue nettement en l'espace de 5 ans et il se forme une population mélangée de renouées et d'espèces accompagnantes. Selon son âge, la population n'est pas éliminée même après plusieurs années.

**Lutte chimique:** L'efficacité d'herbicides pour la lutte contre la renouée du Japon est actuellement examinée dans le cadre d'un projet. En cinq ans, il n'a pas été possible d'éliminer une population. Lors de l'utilisation d'herbicides, il est indispensable de prendre en compte les restrictions mentionnées par l'étiquette, par l'Index des produits phytosanitaires ([www.blw.admin.ch/psm](http://www.blw.admin.ch/psm)) ainsi que par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81) ou d'autres règlements concernant l'agriculture. Mais comme on manque encore de recul à l'heure actuelle pour juger de l'efficacité des herbicides potentiellement utiles, il n'est pas possible de faire des recommandations quant à la lutte chimique pour le moment.

	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre-avril
1) Excavation/décapage						
2) Fauche (deux à trois fois)		1 <sup>re</sup> coupe	2 <sup>e</sup> coupe	3 <sup>e</sup> coupe		
3) Fauche (six fois)	1 <sup>re</sup> coupe	2 <sup>e</sup> coupe	3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> coupe	5 <sup>e</sup> coupe	6 <sup>e</sup> coupe	
4) Couverture de branchages						
5) Lutte chimique						

### Attention

**Ne pas abandonner de déchets végétaux sur place**



**Lors du transport, veiller à ne pas perdre de matériel**

**Ne pas emporter de terre contaminée (machines, outils)**

## Élimination des déchets végétaux

- Les déchets de coupe sans racines ni rhizomes doivent être éliminés sur un site ou dans des boîtes de compostage, dans une usine de cofermentation avec phase d'hygiénisation ou par fermentation thermophile ([extranet.kvu.ch/files/documentdownload/140825150037\\_compostage\\_et\\_methanisation\\_de\\_neophytes.pdf](http://extranet.kvu.ch/files/documentdownload/140825150037_compostage_et_methanisation_de_neophytes.pdf)).
- Les racines et les rhizomes sont à éliminer par compostage (boîtes) ou par fermentation thermophile.
- L'élimination dans une usine d'incinération des déchets ménagers est toujours possible.
- En cas de transport de matériaux contaminés par la renouée, il est indispensable d'assurer une élimination correcte. Des solutions et conditions sont indiquées dans l'aide à l'exécution de l'AGIN «Utilisation de matériaux d'excavation contaminés par des néophytes envahissantes» ([extranet.kvu.ch/files/documentdownload/121022164711\\_Recommandations\\_materiaux\\_d'excavation\\_contamines\\_compl\\_env\\_22oct12.pdf](http://extranet.kvu.ch/files/documentdownload/121022164711_Recommandations_materiaux_d'excavation_contamines_compl_env_22oct12.pdf)).

## Contrôle des résultats

- Dans les peuplements censés avoir été éliminés, il faut s'assurer pendant plusieurs années qu'aucune nouvelle pousse ne surgit, car des fragments de rhizome peuvent rejeter. La période de contrôle la plus favorable est en août.

## Informations complémentaires

**Bases légales :** RS 814.911 Ordonnance du 10 septembre 2008 sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE)

**Informations sur l'espèce :** Info Flora: [www.infoflora.ch/assets/content/documents/neophytes/inva\\_reyn\\_jap\\_f.pdf](http://www.infoflora.ch/assets/content/documents/neophytes/inva_reyn_jap_f.pdf)

Canton VD : [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dse/sffn/fichiers\\_pdf/GestInv\\_VD\\_Rjap.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/sffn/fichiers_pdf/GestInv_VD_Rjap.pdf)

**Informations complémentaires:** AGIN [www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen/ueberregional?id=138](http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen/ueberregional?id=138)

Les recommandations sont fondées sur l'état des connaissances actuelles et sont continuellement actualisées. Merci de bien vouloir envoyer vos rapports d'expériences à: [agin-b@kvu.ch](mailto:agin-b@kvu.ch)